



EDITORIAL

Nous savons tous que l'administration publique a une responsabilité majeure dans l'histoire des Etats modernes. C'est elle, en effet, qui donne à l'Etat, pour l'ensemble des citoyens, son visage quotidien et de plus, la loi pour le plus grand nombre, se traduit dans la vie, essentiellement par l'action administrative ; que l'administration " ne suive pas ", que par routine, inertie, ou carence elle fasse écran entre les décisions du gouvernement et les citoyens et celles-ci demeurent lettre morte.



Pour un Etat jeune et un pays en voie de développement comme la Mauritanie, l'administration publique est, en effet, le premier instrument de réalisation des objectifs de développement démocratique et socio-économique.

A ce titre, ses capacités d'analyse, de programmation et de négociation pour l'élaboration des politiques publiques, et ses capacités de suivi, de coordination, de contrôle et d'évaluation pour la mise en œuvre de ces politiques, tout comme la qualité de la communication avec les usagers, sont déterminantes pour le succès de ses missions.

Or l'Administration souffre depuis de nombreuses années de graves dysfonctionnements dans ces différents domaines. C'est pourquoi le gouvernement accorde une importance particulière à une réforme en profondeur du secteur public et lui donne un rang prioritaire. Il s'agit de parvenir à une véritable administration de développement impartiale, transparente, professionnelle, efficace, à l'écoute et au service des citoyens. En bref, il s'agit de parvenir à la nouvelle forme d'administration nécessaire à la gouvernance requise par notre époque marquée par la mondialisation de l'économie, des finances et de l'information.

Al Asrana, lettre d'information du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration se situe dans ce cadre et est conçue dans cet esprit. Il importe, en conséquence, qu'elle dialogue aussi bien avec les agents publics, qu'avec les différentes catégories d'usagers des Services publics et même les partenaires au développement et qu'elle puisse s'enrichir, au fil du temps, de leurs points de vue et contributions.

La mise en œuvre du Plan triennal dont s'est doté le Département de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration et qui fait l'objet d'une courte présentation dans cette livraison en sera, sans aucun doute affecté de manière positive et gagnera en efficacité comme en effectivité, pour le plus grand bien de l'Etat et de la Nation.

ABDEL AZIZ OULD DAHI

Organisation d'un recensement des agents de l'Etat

Un recensement des agents émergeant sur le budget de l'Etat aura lieu dans quelques semaines. L'opération prévue dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, est financée sur les ressources du PRE-CASP (Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public). Elle est confiée à un bureau d'études international : KPMG-CERTIF qui sera assisté par l'Office National des Statistiques et avec la collaboration de l'ensemble des services publics concernés.

Ce dénombrement concernera tous les personnels civils payés sur le budget de l'Etat, qu'il s'agisse de personnels permanents (fonctionnaires, auxiliaires ou contractuels nationaux ou étrangers) qu'elle que soit, par ailleurs leur position (activité, détachement, disponibilité, etc.), ou qu'il s'agisse de personnels dits " non permanents " ou agents contractuels locaux payés par le service central de la solde sur la base de certificat de service fait, de crédit délégué ou notifié.

Les forces armées et de sécurité ainsi que les collectivités locales, les entreprises et établissements publics ne sont pas concernés par ce recensement. L'opération couvrira toute l'étendue du territoire national, le personnel en service dans les missions diplomatiques et consulaires est aussi concerné par ce recensement.

Pour se faire recenser, l'agent devra se présenter au bureau ouvert à cet effet, muni d'une carte nationale d'identité et de son bulletin de salaire ou tout autre document administratif attestant son appartenance aux

personnels ciblés (décision de recrutement, d'avancement, etc.).

En cas de non recensement ou en cas d'irrégularité grave constatée, la situation administrative et financière de l'agent peut en être affectée (suspension provisoire de salaire).

A rappeler que ce recensement intervient après celui organisé par l'Etat en 1991 dont les résultats n'ont pas permis d'atteindre les objectifs initiaux, notamment la maîtrise de la situation administrative des personnels de l'Etat et la mise en place d'un système intégré de gestion administrative et financière. Conséquence : la situation administrative des agents de l'Etat est restée caractérisée par l'imprécision, l'éparpillement et l'improvisation dans la gestion. Les écarts entre le fichier de gestion administrative de la Fonction publique et le fichier de gestion financière de la Solde continuent à se creuser en raison de l'absence d'interface et du recours à la saisie manuelle.

C'est donc pour mettre un terme à cette situation chaotique que l'Etat a décidé d'organiser ce dénombrement qui permettra de disposer des informations quantitatives et qualitatives nécessaires pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des effectifs de la fonction publique, sur la base de données fiables relatives à la situation de toutes les catégories d'agents publics.

La réussite de ce recensement qui se déroulera au cours de cette année, exige une forte mobilisation des administrations et une bonne sensibilisation des personnels concernés.

Vous pouvez télécharger, *Al Asrana* sur le site du MFPMA

à l'adresse suivante : www.modernisation.gov.mr

Session ordinaire du Conseil supérieur de la fonction publique



Le Conseil supérieur de la fonction publique et de la réforme administrative s'est réuni mardi 8 janvier 2008 sous la présidence du ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Au cours de cette session ordinaire, les membres de cette instance ont examiné des projets de décrets relatifs à l'amendement de certaines dispositions du statut particulier de la santé et des affaires sociales et d'autres décrets portant sur le système de congé des fonctionnaires et stagiaires ainsi que les conditions permettant au fonctionnaire de prendre connaissance de son dossier personnel.

Le Conseil qui se réunit en session ordinaire deux fois par an, est une instance consultative auprès du Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration composée de 16 membres répartis équitablement entre les représentants de l'administration et ceux des syndicats.

Sa mission consiste à donner son avis et faire des recommandations sur les textes qui s'appliquent aux fonctionnaires et agents de l'Etat et l'étude des aspects liés aux salaires et indemnités en plus de son avis sur les règles de gestion et de modernisation de l'administration et sur la politique de la formation.

4èmes journées informatiques

La Direction Générale de l'Informatique de l'Administration (DGIA) a organisé le 6 janvier 2008, la 4ème édition des journées de l'informatique. Cette rencontre a permis à tous les points focaux de prendre connaissance des applications en cours de déploiement et de maîtriser le rôle qu'ils ont à jouer pour leur mise à jour. Il s'agit de :

- Application annuaire administratif
- Application gestion du courrier
- Procédure de migration
- Stratégie de sécurité et de restriction
- Plan d'action DGIA 2008

Atelier sur les applications informatiques des plans d'action des départements ministériels

Le Centre de Formation et d'Echanges à Distance (CFED) de Nouakchott a abrité le dimanche 30 décembre 2007 un atelier sur les applications informatiques des plans d'action des départements ministériels. Cet atelier est organisé par le ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration en collaboration avec le Premier ministre (Direction générale de la coordination de l'action gouvernementale) au profit de 38 participants dont 10 conseillers au Premier ministre et 28 représentants des autres départements ministériels.

Journée nationale de lutte contre la corruption

Sous la présidence effective du Premier ministre monsieur Zeine oud Zeidane, le ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration en collaboration avec le PNUD a célébré la journée nationale de lutte contre la corruption, le 9 décembre au Palais des congrès. A rappeler que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à enrayer le phénomène. Il s'agit notamment de l'établissement d'un cadre institutionnel et réglementaire, la création d'une haute Cour de justice, ainsi que l'adhésion de la Mauritanie aux instruments juridiques internationaux de lutte contre le phénomène. La déclaration de patrimoine du président de la République, du Premier ministre et des membres du gouvernement et les efforts de modernisation de l'administration pour réduire les circonstances favorisant le phénomène participent également de la volonté du gouvernement de renforcer cette lutte. La Mauritanie s'est dotée également d'un Comité national pour la transparence dans la vie publique.

Conclave des ENA

L'Ecole Nationale d'Administration a organisé les 30 novembre et 1er décembre 2007, un séminaire sur le thème du: "Rôle des ENA face aux défis de la bonne gouvernance au XXI siècle". Cette rencontre est une première action visant la redynamisation et la réforme de cette institution de formation et s'inscrit dans le cadre des programmes de bonne gouvernance et de modernisation de l'Administration publique initiés par le Gouvernement. Les responsables des ENA des pays frères et amis ont pris

part à ce séminaire.

Il s'agit du Maroc, de la Tunisie, de la Libye, du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, du Cameroun et de la France.

Forum de l'Administration publique

Ce premier forum de l'administration publique qui traduit la volonté d'ouverture et d'écoute du MFPMA a été tenu le 26 juillet 2007, sous la présidence du Ministre de la FPMA et avec la participation de Hauts cadres de l'Etat et du Secteur privé. Il a été une journée de réflexion et de sensibilisation sur les grands défis de la modernisation de l'Administration. Les participants ont ainsi fourni une analyse pragmatique de la nature des problèmes de l'administration et de leur degré d'acuité et ont proposé des solutions réalistes fondées sur leurs expériences et leur connaissance du terrain.

Textes d'application du Statut général des Fonctionnaire et Agents contractuels de l'Etat

Ayant accordé un rang de priorité élevé à la mise en place des textes d'application du Statut général des Fonctionnaire et Agents contractuels de l'Etat, la Direction Générale de la Fonction publique a fait une photographie précise de l'état des lieux afin de programmer rationnellement les actions à réaliser impérativement en 2008 et d'en fixer les priorités.

Ainsi un recensement des règlements d'application adoptés et mis en vigueur a été fait. Ces textes d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de l'administration concernent, notamment la composition du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, le régime des concours administratifs, les attributions des Ministres en matière de gestion de leurs ressources humaines, les questions de participation, de notation, d'avancement, de discipline, de formation des agents publics etc..

Par ailleurs, les Statuts particuliers d'application du Statut général de la Fonction publique adoptés et non encore appliqués ont été également recensés afin d'accélérer et de prioriser les opérations de reversement des agents publics dans ces Statuts. Cette action devant être fiabilisée par le recensement dont le démarrage est en cours sera complétée par la mise à jour de la grille des salaires de 1989.

La situation est, enfin, clarifiée pour ce qui est :

- des textes devant seulement être soumis à la signature du Premier Ministre,
- des textes législatifs et réglementaires produits et devant être soumis à l'avis du Conseil supérieur de la Fonction publique et à l'approbation du Gouvernement,
- des textes restant à produire.

Plan d'action du MFPMA : Pour une administration moderne avec obligation de résultats

Le Plan Directeur du MFPMA est basé sur 3 axes (i) l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel, (ii) la valorisation des ressources humaines, (iii) l'amélioration de la qualité du service public. Il est basé sur 15 projets donnant à leur tour 54 activités opérationnelles.



L'élaboration de ce Plan se fonde sur un diagnostic effectué sans complaisance et qui prend en compte aussi bien les atouts que les défis liés aux contextes national et international.

S'agissant des défis notre pays est contraint par l'étendue du territoire, la forte prévalence de la pauvreté et les survivances d'archaïsmes sociaux traditionnels qui restent tenaces en dépit de la riche civilisation arabo-islamique à laquelle la Mauritanie appartient. Par ailleurs, la Mauritanie est, comme tous les autres pays du monde, soumise aux conséquences de la globalisation et de la révolution des nouvelles technologies de l'information ; elle se trouve, ainsi, dans une situation complexe étant à la fois acteur et objet de changement ; elle doit, en effet, se moderniser tout en se dotant de capacités nouvelles et supplémentaires pour gérer le changement. Cependant pour relever ces défis la Mauritanie dispose d'atouts non négligeables parmi lesquels un contexte politique favorable caractérisé par la mise en place d'institutions démocratiques, une volonté politique forte et manifestée pour la modernisation de l'Administration, une demande citoyenne persistante pour des services publics performants et enfin l'essor des techniques modernes de gestion et de management offrant aux administrations de nouvelles opportunités pour répondre avec efficacité aux attentes des usagers.

Tout comme pour son élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action se feront à travers une approche participative.

Le premier axe de ce Plan s'adresse à l'Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des administrations et ambitionne de redéfinir les missions de l'Etat en tenant compte des avantages comme des contraintes de la mondialisation, d'adapter les structures et les processus, de simplifier les procédures et d'améliorer, ce faisant, les performances d'une administration nouvelle au service du renforcement de l'Etat et du développement de la Mauritanie. Le second axe est déterminant pour la réussite de toute la stratégie puisqu'il concerne les ressources humaines qu'il convient de valoriser, de motiver et de former. Les grandes actions que le Ministère entend développer concourent à l'amélioration des performances des agents publics, grâce, notamment, au renforcement de l'adéquation des profils avec les emplois et les postes, à la garantie de l'égalité d'accès aux emplois publics et à la mise en place progressive d'un système de rémunération lié à la performance.

Enfin, le Plan d'action contribuera à la mise en place d'une fonction publique locale afin de consolider la décentralisation qui est un critère de bonne gouvernance et une option forte du Gouvernement.

Le troisième axe du Plan d'action, tout à la fois complémentaire et conséquence des deux autres, s'attache à l'amélioration de la qualité du Service public. A cet effet des efforts significatifs seront consentis pour améliorer l'accueil des usagers et la qualité des relations de l'Administration avec les citoyens, pour optimiser l'usage des systèmes d'information et pour assurer un égal accès aux Services publics. Par ailleurs, l'Administration issue du Plan d'action adopté par le Gouvernement et validé à la Conférence de Paris par les partenaires au développement sera une administration ayant obligation de résultats et c'est pourquoi des indicateurs de résultat quantitatif et

quand c'est possible qualitatifs ont été définis pour chacune des actions du Plan d'action.

Le coût global du Plan d'action triennal (2008-2010) s'élève à sept milliards six cents vingt quatre millions d'ouguiyas. Ce coût tient compte des ressources qui sont libérées par le budget de l'Etat et qui s'ajoutent aux financements provenant de partenaires au développement estimés à deux milliards huit cent quatre vingt dix neuf millions d'ouguiyas.

La réunion de Paris a montré que dans le domaine des appuis à la modernisation de l'administration publique, la Mauritanie peut compter sur ses partenaires au développement dont les principaux sont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la France, l'Espagne, l'Allemagne.

Le MFPMA est conscient que le renforcement des capacités administratives et gestionnaires de l'Etat, est illusoire s'il n'est pas conçu et entrepris dans un cadre global et cohérent, prenant en compte l'ensemble des problèmes vécus par l'appareil administratif dans sa totalité. C'est pourquoi les réformes se feront à travers, notamment l'établissement de corrélations entre les diverses actions de réforme, la création de passerelles entre les structures et les services et en dialogue permanent avec les agents publics et les citoyens.

Partenaires

Le MFPMA a tenu des réunions de travail avec plusieurs partenaires techniques et financiers. C'est dans ce cadre, qu'il a rencontré en juillet 2007, les différents partenaires au développement et l'ambassadeur d'Allemagne pour un meilleur partage d'informations.

Au cours du même mois, une réunion a eu lieu avec monsieur Mohamed Bekkechi de la Banque Mondiale. Objet de cette rencontre: faire le point, avec les hauts fonctionnaires concernés, de l'état d'avancement des projets du programme du gouvernement en matière de bonne gouvernance et de modernisation de l'administration et bénéficiant de financements du PRECASP.

A noter également deux réunions de travail avec le PNUD, la première avec l'unité Gouvernance pour finaliser un document projet " amélioration du service public " et une autre sur la finalisation des projets de financement du programme sur l'Amélioration de la Qualité du Service Public (AQSP).

En novembre, s'est tenue une réunion avec le service de coopération de l'ambassade de France sur le volet relatif à l'ENA, le perfectionnement en langues étrangères et l'organisation en Mauritanie des modules de formation pour l'ENA de Paris.

Utiles à savoir

La plateforme informatique de l'administration a connu le développement de plusieurs services. Nous vous invitons à aller visiter les liens suivants :

<http://www.annuaire.gov.mr> : sur ce lien vous pouvez obtenir les contacts et consulter les missions des responsables de l'administration.

<http://www.concours.gov.mr> : désormais, les candidatures aux concours de la fonction publique sont gérées au niveau de ce lien.

<http://www.support.gov.mr> : déclarez ici tout problème technique que vous rencontrez au niveau des outils et service de la plateforme informatique.

Et bientôt, la gestion de courrier pour chaque département sera disponible à l'adresse <http://barid.XXX.gov.mr> ou XXX est le nom de domaine de chaque Ministère.

Réalisation du Plan d'action du MFPMA: Une affaire de tous



Vue partielle des participants

Les 4 et 5 Janvier 2008 s'est déroulé à l'Hôtel El Khater un séminaire d'évaluation qui a regroupé l'ensemble du personnel du Département. L'objectif de la rencontre était de faire le bilan des activités prévues dans le plan d'action 2007 et de mener une réflexion commune pour ébaucher les grandes lignes de la feuille de route pour l'année 2008.

Il a été décidé à travers ce séminaire de procéder à une évaluation participative impliquant et engageant l'ensemble du personnel du département à une réflexion commune en vue de définir les meilleurs voies et moyens susceptibles d'aider à la réalisation des objectifs assignés au département.

Chacun des hauts responsables a présenté sa structure, le bilan réalisé par son entité avant d'énumérer les difficultés et

les contraintes rencontrées pour la réalisation de son plan d'action. Des échanges approfondis entre les participants ont suivi chacune des présentations. Après des débats libres et riches, il est ressorti les éléments suivants : des efforts louables ont permis de réaliser nombre d'actions dans le sens de la modernisation de l'administration. Cependant, des dysfonctionnements sont observés dans la mise en œuvre du plan d'action du MFPMA, en raison de la faiblesse des ressources humaines et de l'inadéquation des moyens avec les ambitions affichées.

Tirant les conclusions de ces deux journées d'information, de réflexion et d'échanges au cours d'une réunion avec l'ensemble des cadres du Département, le Ministre a noté que l'avis unanime des participants à cette réunion est que le séminaire conçu comme un exercice démocratique d'implication de l'ensemble du personnel a été un succès pouvant contribuer aussi bien à la motivation de celui-ci qu'à la réduction du cloisonnement des diverses structures administratives du ministère.

Avouant avoir été impressionné par la qualité des ressources humaines dont dispose le MFPMA, le Ministre a rappelé que l'objectif de la démarche étant la défi-

nition d'une feuille de route pour le Département, il était nécessaire de s'entendre sur une procédure de suivi cohérente et simple. Outre qu'elles renvoient aux obligations des responsables administratifs vis-à-vis de la hiérarchie et qu'elles contribuent à l'amélioration de la qualité du Service public, les capacités d'assurer le suivi des actions programmées et de rendre compte participent de la contribution à l'enrichissement des débats sur les options du Gouvernement.

Au sein des Directions, cet exercice formateur a le mérite de responsabiliser tous les agents publics à tous les niveaux et créer un véritable esprit d'équipe. C'est pourquoi il est impératif pour chaque Directeur de revisiter le Plan d'action 2008 sur la base des enseignements tirés de celui de 2007 et de mettre en place des tableaux de bord de manière proactive, en tirant parti de la dynamique lancée et en tirant profit des outils mis en place par le Département pour uniformiser et faciliter les tâches.

Le Ministre a enfin suggéré qu'il y a lieu de tenir une réunion à mi-parcours en milieu d'année et des réunions tous les trois mois au niveau des structures.

La DGFP souffle ses quarante bougies



Le ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a organisé le vendredi 7 septembre 2007 une journée qui a réuni autour de la même table, les Responsables du Département et les anciens ministres et directeurs qui ont eu en charge, à un moment ou un autre, la Direction de la Fonction publique. Cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire de la création de la Direction de la Fonction publique, vise à sensibiliser l'opinion nationale sur l'importance du rôle central que joue cette structure administrative en matière de politique de gestion des Personnels de l'Etat. Par la suite, les participants ont apporté leurs témoignages

sur les évolutions de la structure avant de passer aux débats et discussions. Au cours de cette rencontre, qui permettra sans doute au Département d'enrichir et d'affiner les efforts qu'il mène, certaines recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de la nécessité de :

- restaurer le crédit de l'Etat
- améliorer les conditions du fonctionnaire
- restaurer la formation par la redynamisation de l'ENA
- assurer un accès égal à la Fonction publique
- dépolitiser l'administration
- mettre en place des manuels de procédures
- définir une stratégie de communication claire pour informer les administrations sur les réformes en cours

Condoléances

Le Ministre et l'ensemble du personnel du MFPMA adressent leurs condoléances les plus attristées à monsieur Mohamed Lemine ould Salihi, Directeur Général de l'Informatique de l'Administration suite au décès de son père, le regretté Cheikhna Ould Salih qu'Allah l'accueille en son saint paradis. We inna lillahi we inna illeiyhi rajjouna.

Principales recommandations

- Elaborer des plans de formation du personnel et développer les synergies entre les structures de formation (ENA, CEFED, PMD,...).
- Mettre en place un système d'évaluation des performances du personnel
- Réaliser une étude sur les salaires et les traitements des fonctionnaires.
- Résoudre le problème de l'équivalence des diplômes.
- Créer une cellule chargée de l'information et de la communication et la doter de moyens.
- Développer la synergie et la coordination pour rendre cohérente l'action du département
- Elaborer des outils pour le suivi et l'évaluation des actions programmées.

Al Asrana

Bulletin d'information édité par le MFPMA.
Contacts : Tél. 5257109

Email : Asrana@modernisation.gov.mr
Site web : www.modernisation.gov.mr

Ont collaboré à ce numéro :

- Rassoul El Khal, Conseiller communication
- Ahmed Ould Bilal, SI /SG
- Mohamed Lemine ould Salihi, DGIA
- Brahim ould Messoud, DER/DGFP
- Mahfoudh ould Ahmedou, DEPC
- Turkia Daddah, Consultant